



No de résolution  
ou annotation

-----

-----

-----

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**AFFAIRES GÉNÉRALES OU QUESTIONS OU MOTIONS DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

**2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

**COMMUNICATIONS AU PUBLIC**

Les élus invitent les citoyens à participer aux activités de la Fabrik de Noël.

366-11-17

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20 h 29.

ADOPTÉE

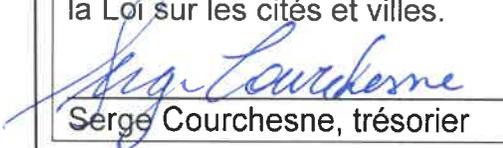
  
MME JOCELYNE BATES,  
MAIRESSE

  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 22 novembre 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**Le 12 décembre 2017**

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi douzième jour du mois de décembre deux-mille-dix-sept (2017)**, à 19 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que M. Serge



No de résolution  
ou annotation

Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas est absent.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget pour l'exercice financier 2018
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020
4. Période de questions du public portant exclusivement sur le budget
5. Levée de la séance

367-12-17

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

368-12-17

### ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2018 tel que présenté, au montant de 30 062 000 \$.

<b>Revenus et affectations</b>	
Taxes municipales	24 233 340 \$
Paiements tenant lieux de taxes	452 280 \$
Autres revenus de sources locales	1 863 190 \$
Transferts	2 464 190 \$
Surplus non-affecté	800 000 \$
Affectations - Fonds réservés	249 000 \$
	<b>30 062 000 \$</b>
<b>Dépenses et affectations</b>	
Administration générale	4 413 630 \$
Sécurité publique	5 342 900 \$
Travaux publics	6 935 920 \$
Génie	2 889 050 \$
Aménagement du territoire et développement économique	1 023 570 \$
Sport, culture et vie communautaire	3 016 740 \$
Frais de financement	916 120 \$
Remboursement de la dette à long terme et fonds de roulement	3 248 010 \$
Affectations - programme immobilisations	2 276 060 \$
	<b>30 062 000 \$</b>

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

369-12-17

## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018: 33 606 300 \$ ; 2019 : 16 922 300 \$ et 2020: 13 341 400 \$ pour un montant total : 63 870 000 \$.

ADOPTÉE

-----

## PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

La période de questions du public portant exclusivement sur le budget a alors lieu.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

370-12-17

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h05.

ADOPTÉE

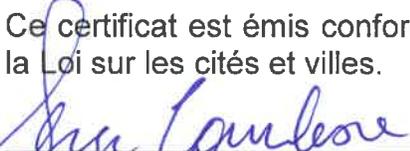
  
MME JOCELYNE BATES,  
MAIRESSE

  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 13 décembre 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 12 décembre 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi douzième jour du mois de décembre deux-mille-dix-sept (2017)**, à 20 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.